

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

AVANT LE 1ER SEPTEMBRE

Si le joueur n'a jamais participé à AUCUNE activité, le remboursement se fera en entier.

Si le joueur a participé aux activités (CAMPS AAA-AA), les montants suivants seront **non remboursables** :

- Montant de 75\$ pour les camps AAA-AA

APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE

Si le joueur n'a jamais participé à AUCUNE activité, le remboursement se fera en entier.

Si le joueur a participé aux activités, selon la division et la classe du joueur (se), les montants suivants seront **non remboursables** :

Frais non-remboursables	M7	M9	M11	M13	M15	M18	Junior
Adhésion membre - Assurances	31,83 \$	31,83 \$	31,83 \$	31,83 \$	31,83 \$	42,73 \$	42,73 \$
Adhésion membre Hockey Québec & Hockey Can	13,50 \$	30,75 \$	30,75 \$	30,75 \$	30,75 \$	30,75 \$	30,75 \$
TOTAL	45,33 \$	62,58 \$	62,58 \$	62,58 \$	62,58 \$	73,48 \$	73,48 \$

De plus, à ces deux montants non-remboursables (tableau ci-haut), s'ajoute ces 3 montants non-remboursables (en accord avec l'OPC) :

- Le coût des cours ou séances déjà suivis;
- Une pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.
- Montant de 75\$ pour les camps AA (seulement si le joueur y a participé)

Toutes les demandes de remboursement doivent être reçues avant la fin de la saison régulière et le calcul du montant de remboursement se fera à partir de la date de dépôt de la demande de remboursement.

Afin de procéder à une demande d'annulation et de remboursement, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet qui se trouve sur notre site internet.